



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Négociations régime indemnitaire des policiers municipaux

La CFDT dénonce une mascarade !

Le 5 mars, après la mobilisation réussie des policiers municipaux, la CFDT était invitée à une réunion organisée par la ministre des Collectivités territoriales, en présence des représentants de l'Association des Maires de France et de France Urbaine.

POUR LA CFDT, des avancées largement en deçà du degré d'engagement des agents pour la sécurité des concitoyens



Crédits photo | Frédéric Combes - stock.adobe.com

Création de l'ISFE (Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, en remplacement de l'ISMF)

► **Pour la CFDT**, l'ISFE accentuera les différences de traitement entre collectivités qui se retrancheront derrière le principe de libre administration.

Prime police ISFE :

relèvement de 10% pour la catégorie C, de 2% pour la catégorie B et 7% pour la catégorie A

► **Pour la CFDT**, ces propositions présentent des avancées très hypothétiques car rien ne garantit que chaque policier municipal et chaque garde champêtre sortira gagnant en termes de salaire.

Plafonds maximums de la partie « engagement » proposés par la ministre : 5 000 € annuels pour la catégorie C, 7 000 € pour la catégorie B et 9 500 € pour la catégorie A

► **Pour la CFDT**, ces plafonds font courir le risque que ce dispositif, remplaçant l'IAT, devienne une prime au mérite. Cette prime sera attribuée mensuellement à hauteur de 50% du montant plancher soit 2 500 € divisés par 12 ; les 50% restants étant versés en fin d'année.

► **Pour la CFDT**, la méritocratie conduira inévitablement à des dérives telles que des incitations à verbaliser à outrance, préjudiciables pour les relations police/population ou encore à des ordres manifestement illégaux.

LA CFDT RÉCLAME POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

► **La CFDT propose** un montant fixe de l'ISFE (anciennement ISMF, prime police) comme pour les policiers nationaux et les sapeurs-pompiers professionnels ou à minima un montant plancher de cette prime.

► **La CFDT veut** que les hausses de l'ISFE profitent à tous les policiers municipaux et gardes champêtres et non à une minorité d'agents.

► Face à la préemption opérationnelle des effectifs de police municipale pour des missions régaliennes, **la CFDT souhaite** imposer à l'État de financer 8 points d'ISF pour chaque agent.

► Sur le volet retraite, **la CFDT maintient ses revendications** : intégration de l'ISFE dans le calcul de la retraite et attribution de la bonification du 1/5e (comme pour les policiers nationaux et les sapeurs-pompiers professionnels).

Si les négociations sur les retraites n'aboutissent pas avant les Jeux Olympiques, la CFDT n'exclut pas de procéder à un nouvel appel à divers modes d'actions.

interco.cfdt.fr



Pour adhérer en ligne à la CFDT,
flashez ce QR-Code

